Contrat d'adoption d'un chêne truffier à la truffière de Goût-Rossignol en Périgord.
Truffe Extra France (Aléna)

Entre les soussignés :

La Société TRUFFE EXTRA FRANCE :
SARL au capital social de 7 000€
Dont le siège social est 1386 rue Laroche - 33140 Cadaujac,
Immatriculée au RCS sous le numéro 53748022000012,
N° TVA Intracommunautaire : FR 69537480220

Ci-après dénommée « TRUFFE EXTRA FRANCE »,

D'une part,

Et,

L'Adoptant :
Nom : Prénom :
Adresse :
E/mail :
Téléphone :

Ci-après dénommé « l'Adoptant »,

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

1. **Objet du contrat**

Le présent contrat d'adoption de chêne truffier (ci-après « Contrat ») a pour objet de définir les conditions d'adoption de chêne, que l'Adoptant s'engage à payer à TRUFFE EXTRA FRANCE, ainsi que les droits et obligations qui lui incombent à ce titre.

2. Conditions générales d'adoption du chêne et règlement du prix

L'adoptant s'engage à verser à la signature du présent Contrat la somme de 850,00€ TTC à TRUFFE EXTRA FRANCE, lui donnant droit aux éléments décrits à l'article 5 du présent Contrat.

Le versement de la somme finalise l'adoption. Ce dernier est donc définitif et irrévocable et ne peut donner lieu à aucune restitution de la part de TRUFFE EXTRA FRANCE au profit de l'Adoptant. Cette somme est destinée notamment à l'entretien ainsi que l'exploitation du chêne truffier mycorhizé en vue de la production de truffes au bénéfice de l'Adoptant.

3. Durée du contrat d'adoption

En vertu du présent Contrat, l'Adoptant bénéficie de la production de truffes du chêne adopté durant les 10 années suivant la signature du contrat (comprenant le délai de rétractation).

4. Estimation de production

Aucune estimation ne peut être faite concernant la production de l'arbre adopté.

5. Mise en œuvre de l'adoption

Adoption du chêne et livraison de la récolte :

TRUFFE EXTRA FRANCE choisit un chêne truffier situé sur la truffière de Goût Rossignol.
Une fois le choix effectué, un certificat d'adoption avec photographie du chêne adopté seront envoyés à l'adoptant.

TRUFFE EXTRA FRANCE joint ensuite au chêne adopté une plaque d'identification au nom de l'Adoptant. La production truffière du chêne adopté sera expédiée par colis dans les 7 jours suivants la récolte pendant une durée de 10 ans à partir de la date de signature du contrat.

6. Informations de l'Adoptant

L'Adoptant reçoit une information régulière sur le développement de la truffière ainsi que le chêne adopté.

7. Obligation de TRUFFE EXTRA FRANCE

TRUFFE EXTRA FRANCE assure l'exploitation ainsi que le bon entretien de la parcelle, à compter de la plantation des chênes truffiers et ce durant toute la durée du présent contrat.

8. Force majeure et décès :

Aucune Partie ne pourra être tenue responsable d'un retard ou d'une défaillance dans l'exécution de ses obligations dû à la survenance d'un cas de force majeure, événement imprévisible, irrésistible et extérieur. La Partie empêchée devra en informer l'autre Partie, sans délai et par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. La lettre devra indiquer la nature de l'événement.

Le contrat sera donc suspendu jusqu'à la cessation du cas de force majeure. Toutefois, si le cas de force majeure perdure au-delà de 30 jours, chaque Partie pourra résilier le contrat de plein droit.

En cas de décès de l'adoptant, le bénéfice du contrat sera reporté sur le souscripteur (s'il est différent), En cas de décès des souscripteurs et adoptants, les ayants-droit de l'adoptant seront bénéficiaires du contrat jusqu'au terme de celui-ci.

9. Données personnelles

Les informations recueillies sur le Client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'entreprise TRUFFE EXTRA FRANCE et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et règlementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des travaux commandés et des garanties éventuellement applicables à l'issue de ces travaux.

Le responsable du traitement des données est l'entreprise TRUFFE EXTRA FRANCE : 1386 rue Laroche, 33 140 Cadaujac, contact@truffeextrafrance.fr.

L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client ne soit nécessaire.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/.679, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email mentionnée ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité valide.

En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

10. Droit applicable

Le présent contrat est exclusivement soumis au droit français. Les Parties se soumettent par les présentes à la juridiction des tribunaux en France.

Si une clause du présent contrat est jugée déraisonnable par un tribunal compétent, un comité d'arbitrage ou un autre expert en la matière, la clause sera supprimée du présent Contrat et le reste du Contrat demeurera en vigueur.

Fait en deux exemplaires :

Le contrat est signé par les deux parties pour l'adoption de…….. chêne(s) truffiers.

L'adoptant s'engage à régler la somme de 850€/arbre adopté, soit…….. X 850€ =…….. € au total.

Pour « TRUFFE EXTRA FRANCE »

Date et lieu : CADAUJAC, le

Signature avec mention « bon pour accord » :

Pour « L'Adoptant »

Date et lieu :

Signature avec mention « bon pour accord » :

Indiquez ci-dessous le nom et prénom de l'adoptant pour chacune des arbres adoptés avec son adresse de correspondance et son adresse email, s'il s'agit d'un cadeau.

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-